

**ARRETE n° 2019-78
RELATIF A LA LISTE DE CANDIDAT DECLAREE IRRECEVABLE**

CONSEIL DE LA FACULTE DE SANTE

**Collèges P des personnels concourant à la formation pratique des
étudiants de second et troisième cycles des études médicales
Mardi 8 octobre 2019**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40, en particulier ses articles L719-1, D719-22 et D719-24 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté de Santé approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-48 du 10 septembre 2019 relatif à l'organisation du renouvellement complet du Conseil de la Faculté de Santé en ce qui concerne les collèges des représentants du personnel ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du 2 octobre 2019.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE :**

Article 1^{er} : Irrecevabilité de la liste de candidat

Dans le cadre du renouvellement complet du Conseil de la Faculté de Santé du 8 octobre 2019, deux sièges sont à pourvoir pour le collège P des personnels concourant à la formation pratique des étudiants de second et troisième cycles des études médicales au conseil de la Faculté de Santé. S'agissant d'un scrutin de liste, chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Ne comportant qu'un seul nom de candidat, la liste intitulée « Fabrice Denis » ne respecte pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Cette liste est déclarée irrecevable.

Article 2 : Voies et délais de recours

La Commission de Contrôle des Opérations Electorales connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le Président de l'université ou par le Recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Fait à Angers, le 4 octobre 2019
Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé